

Réunion publique du 28 mars 2025



PCAET :

Présentation du Projet de
PCAET arrêté en CC du
4/11/24

Révision du SCoT :

Présentation de la
démarche et du
diagnostic/EIE



Réunion publique du 28 mars 2025

Révision du Schéma de Cohérence Territorial de l'Ouest de La Réunion :

**...Vers un SCoT modernisé
valant PCAET**

**Un SCoT « Air
Energie Climat »**



C'EST QUOI UN SCOT ?

HISTORIQUE DU SCOT DE L'OUEST

POURQUOI RÉVISER LE SCOT 2017-2027 ?

CALENDRIER PRÉVISIONNEL



C'EST QUOI UN SCOT ?



QU'EST-CE QU'UN SCOT ?



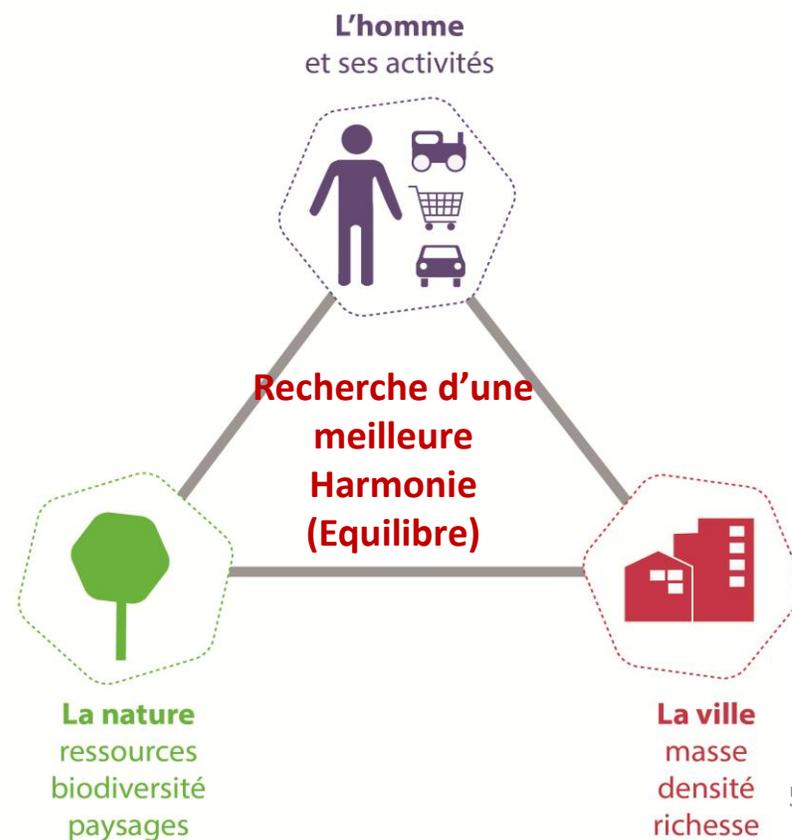
Document qui définit **un projet, une stratégie à long terme (10-20 ans)** pour le Territoire de la côte Ouest composé de 5 communes

Ce projet est le garant :

- **De l'équilibre** entre le développement des espaces **urbains** (la ville) et **ruraux** (mi-pentes, hauts, espaces agricoles) et la préservation des **espaces naturels** et des **paysages**;
- **De la diversité** des **fonctions** du territoire et de **mixité sociale** ;
- **Du respect** de l'**environnement** et **de la lutte** contre l'**étalement urbain**.

Le cadre de référence de l'Ouest pour la mise en œuvre des différentes politiques en matière de :

- d'organisation de l'espace et d'urbanisme,
- d'habitat,
- de mobilités,
- d'aménagement commercial,
- d'environnement, dont celles de la biodiversité, de l'énergie et du climat
-



HISTORIQUE DU SCOT DE L'OUEST



LE SCOT DU TERRITOIRE DE L'OUEST

SCoT 1 / SRU

Approuvé en 2013

(Sur le socle du projet de territoire 2004)

SCoT 2 / Grenelle « 2017-2027 »

Approuvé le 21 décembre 2016

Modification simplifiée n°1 (Loi ELAN – 11/2018) pour intégrer les évolutions de la Loi Littoral (identification des SDU)

Approuvée le 3 octobre 2022

Révision en cours du SCoT/ Un SCoT 3 « modernisé valant PCAET »

Engagée le 16 décembre 2022

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE L'OUEST DE LA RÉUNION



Modification simplifiée N°1
approuvé le 3 octobre 2022



POURQUOI RÉVISER LE SCOT 2017-2027 ?



Analyse des résultats de l'application du SCoT sur le territoire

sur la période 2016-2022 (Article L143-28 du Code de l'urbanisme) et principaux constats

- ▶ Une dynamique de construction **au niveau attendu** en volume : environ 1800 lgts/an ;
- ▶ Un rythme de consommation foncière plutôt **stable** : 35,5 hectares par an ;
- ▶ La **préservation au global des grands équilibres** recherchés à l'échelle du territoire entre les espaces urbains et les espaces naturels/agricoles/forestiers ;

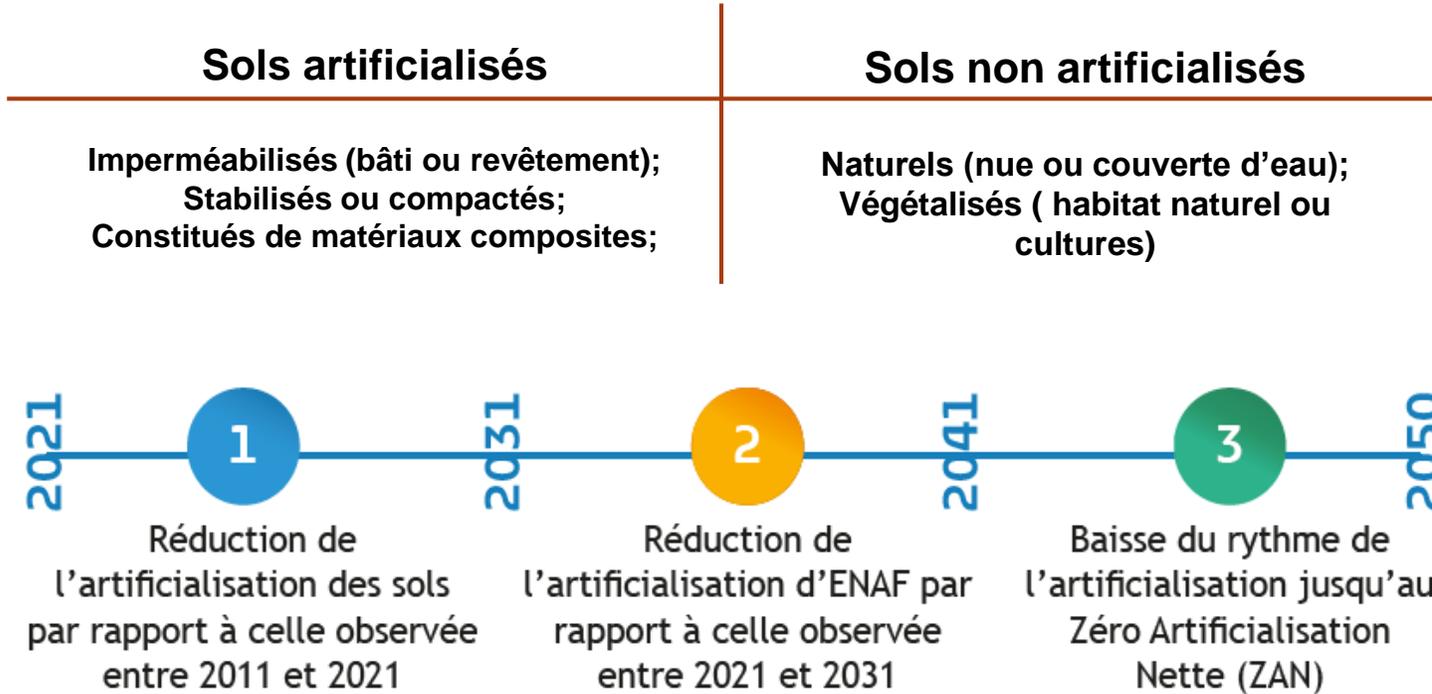


- ▶ Une **bascule démographique** observée sur le territoire (- 3 300 habitants entre 2017 et 2019) ;
- ▶ La dynamique de construction n'a pas portée sur les secteurs souhaités / **déséquilibre de l'armature urbaine** ;
- ▶ Une part significative de ce développement dans les mi-pentes, Territoires Ruraux Habités (TRH), en zones agricoles et naturelles ;
- ▶ Une urbanisation qui grimpe vers les mi-pentes et hauts accentue la **dépendance à l'automobile** et **accentue les difficultés de desserte** ;
- ▶ Mi-pentes et Hauts qui restent **fragiles** au niveau social et économiquement – **Eloignés de l'emploi**
- ▶ Les mobilités alternatives à la voiture individuelle ne répondent pas encore aux **problématiques d'accessibilité du territoire**
- ▶ Un environnement naturel, agricole et forestier de plus en plus **protégé réglementairement mais moins bien, entretenus, préservés et valorisés** : Diminution de la Surface agricole Utile / Friches agricoles et des zones d'activités « de fait » / mise en péril les fonctions écologiques de ces espaces et parfois la ressource en eau
- ▶ ...

Notamment : la « modernisation » des SCoT et les objectifs nationaux de lutte contre l'artificialisation « ZAN »

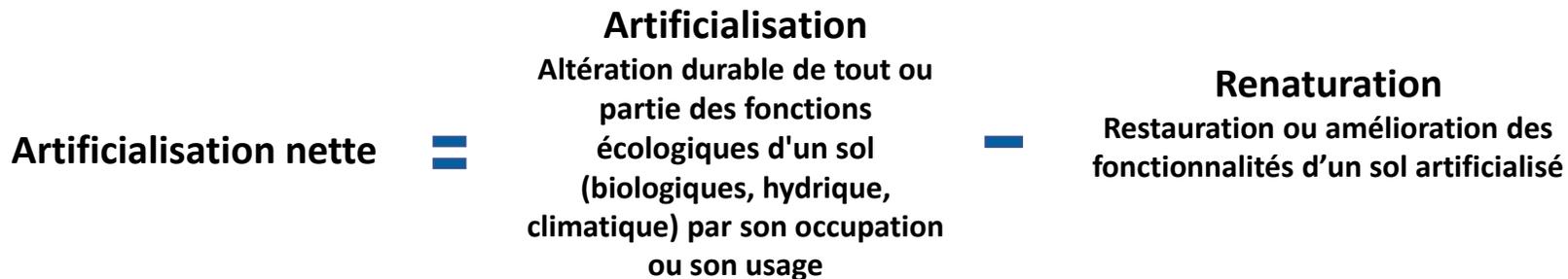
- Les **ordonnances du 17 juin 2020** :
 - rationalisation de la hiérarchie des normes
 - modernisation des SCoT
 - DAAC + SCoT valant PCAET
- La **Loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat & Résilience »** :
 - objectif national d'absence de toute artificialisation (ZAN) à horizon 2050
 - DAAC « Logistique »
- La **Loi de Différenciation, de Décentralisation, de Déconcentration et de Simplification de l'action publique locale (3DS) du 22 février 2022** : 1^{er} report d'échéance pour le SAR ;

Zoom sur l'équilibre à atteindre en artificialisation et renaturation à horizon 2050



EN 2050: 1 HA NOUVELLEMENT ARTIFICIALISÉ = 1 HA RENATURÉ!

En d'autres termes, l'artificialisation de nouveaux espaces sera conditionnée à une renaturation (remettre en végétation ou en sol de pleine terre) à proportion égale de la surface artificialisée.



CONTEXTE TERRITORIAL ET DE LA PLANIFICATION

A l'échelle nationale

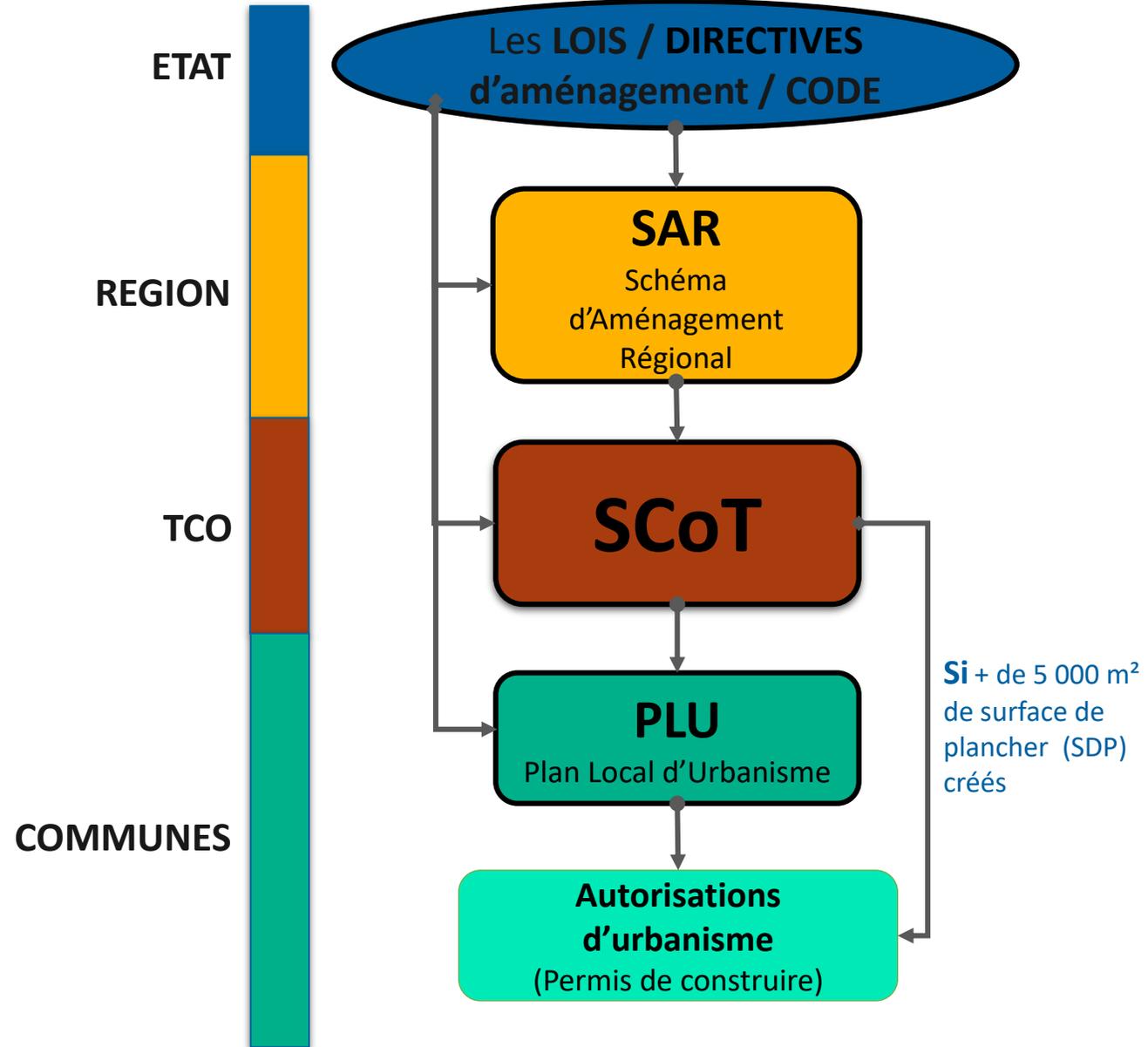
Un double défi à relever à horizon 2050 : la lutte contre l'artificialisation des sols et de la neutralité carbone

A l'échelle régionale/départementale

- Révision du SAR et des documents régionaux associés
- Schéma régional des carrières en cours d'élaboration
- SDAGE 2022-2027
- PGRI 2022-2027

A l'échelle du Territoire de l'Ouest

- Un nouveau de projet de territoire
- Un PCAET engagé (02/2021)
- De nouvelles compétences de l'intercommunalité en matière de gestion :
 - zones d'activités économiques, depuis 2017 ;
 - milieux aquatiques et de la prévention des inondations (dite « GEMAPI »), depuis 2018 ;
 - gestion et traitement de l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales, depuis 2020.
- 3 PLU en révision :
 - Saint-Paul – DCM 16/12/21
 - Trois-Bassins – DCM 02/06/22
 - Saint-Leu (Réengagement) – DCM 17/05/22



- ✓ **Mettre en perspective le projet de territoire du Territoire de l'Ouest pour les dix à vingt prochaines années (TCO 2040), lancé en 2021**
- ✓ **Moderniser et climatiser le SCoT**
- ✓ **Prendre en compte et traiter les nouveaux enjeux** incontournables pour un territoire tropical et insulaire :
 - Les transitions écologique et énergétique : adaptation, résilience, renaturation, stratégie de lutte contre le recul du trait de côte, lutte contre l'artificialisation ;
 - La transition démographique : adaptation au vieillissement de la population et au desserrement des ménages ;
 - La sécurisation alimentaire ;
 - La santé ;
 - La meilleure prise en compte des espaces ruraux notamment des Hauts pour l'Ouest ;
 - La préservation du patrimoine bâti et des paysages ;
 - Le renouvellement urbain.....
- ✓ **Se saisir des compétences (nouvelles) de l'intercommunalité et des engagements déjà pris par le territoire pour faire en sorte que ces sujets puissent mieux se traduire à l'échelle opérationnelle** notamment à travers les PLU des communes ou l'opposabilité directe du SCoT

STRUCTURE DU SCOT ACTUEL

RAPPORT DE PRÉSENTATION

[DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SPATIAL]

[ÉTAT INITIAL DE L' ENVIRONNEMENT]

[ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ENAF]

[JUSTIFICATION DES CHOIX]

[ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE]

PADD

[PROJET D' AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE]

DOO

[DOCUMENT D' ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS]

STRUCTURE PRÉVISIONNELLE DU SCOT RÉVISÉ AEC

PAS

[PROJET D' AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE]
+ Éléments AEC

DOO

[DOCUMENT D' ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS]
+ Éléments AEC

Dont un DAACL

[DOCUMENT D'AMÉNAGEMENT ARTISANAL, COMMERCIAL ET LOGISTIQUE]

Annexes

[DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE ET SPATIAL]

[ÉTAT INITIAL DE L' ENVIRONNEMENT]

[JUSTIFICATION DES CHOIX]

[ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ENAF + JUSTIFICATION DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION]

[ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE]

[PROGRAMME D' ACTIONS DU SCOT (FACULTATIF)]

[PROGRAMME D' ACTIONS DU PCAET]

[AUTRES]

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



● 1 Les dynamiques et potentiels d'évolution

Population

Contexte socio-économique

Ressources

Dynamique de consommation des espaces



LES DYNAMIQUES ET POTENTIELS D'ÉVOLUTION

Dynamiques de population et d'emploi



215 613
Habitants
en 2021

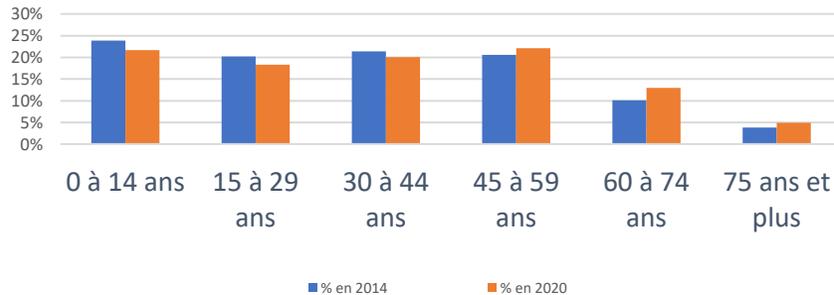
La 1^{ère} intercommunalité en nombre d'habitants mais un ralentissement de la croissance démographique sur la dernière décennie (1 réunionnais sur 4)

+ 4 327 entre 2009-2015
+ 1 268 entre 2015 et 2021



Une part de population jeune majoritaire mais une tendance au vieillissement

Répartition de la population du Territoire de l'Ouest selon leur âge en 2014 et 2020



Activités
industrialo-
portuaires et
tourisme

3 800
Entreprises
créées en 2022

Le **2nd**
bassin d'emplois
de l'île

Taux de chômage
27,9%
La Réunion : 30,1%
National : 11,7%
Source INSEE

Une évolution du nombre d'emplois qui tend à faire reculer le taux de chômage important

Les 2 piliers du dynamisme économique de l'île

Une création annuelle qui s'accroît depuis 2019 (**2 570**)

Une évolution vers des emplois tertiaires

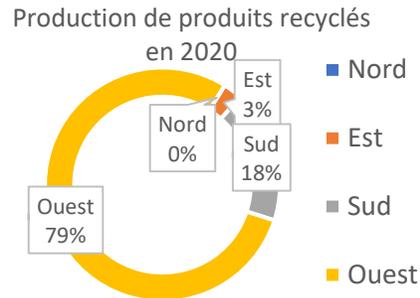
En baisse par rapport à 2015 (**35,6%**)
Source INSEE

LES DYNAMIQUES ET POTENTIELS D'ÉVOLUTION

Un développement conditionné : Disponibilité des ressources (matériaux, eau, foncier)



Des capacités d'extraction de la ressource en matériaux et de gestion des déchets limitées qui invitent à tendre vers une logique de circularité



Source : BRGM - CERBTP

Une situation déficitaire en matériaux alluvionnaires par rapport aux besoins du bassin de l'Ouest début 2024

Une structuration de la filière d'économie circulaire des matières premières

Une légère baisse par rapport à 2021

Une capacité de stockage des déchets limitée qui arrive à saturation



Des capacités de développement conditionnées par une situation de rattrapage et une disponibilité de la ressource fragile

3

masses d'eau souterraines déclassées en état quantitatif médiocre (intrusion saline et pollution au nitrate)

Une sécurisation de la ressource en eau potable à assurer

Un effort de rattrapage encore en cours sur la performance et le dimensionnement des réseaux

9,7 %

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Un réseau d'assainissement non-collectif en majorité non-conforme

4 STEP

pour une capacité de traitement de 173 717 eq habitants

Source : RPQS 2022

Le dimensionnement des STEP en question

581kg/hab
de DMA produits en 2022

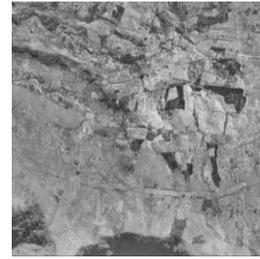
60%
des DMA finissent à l'enfouissement

Rythme de consommation des espaces 2011-2021

Extension de la tache urbaine

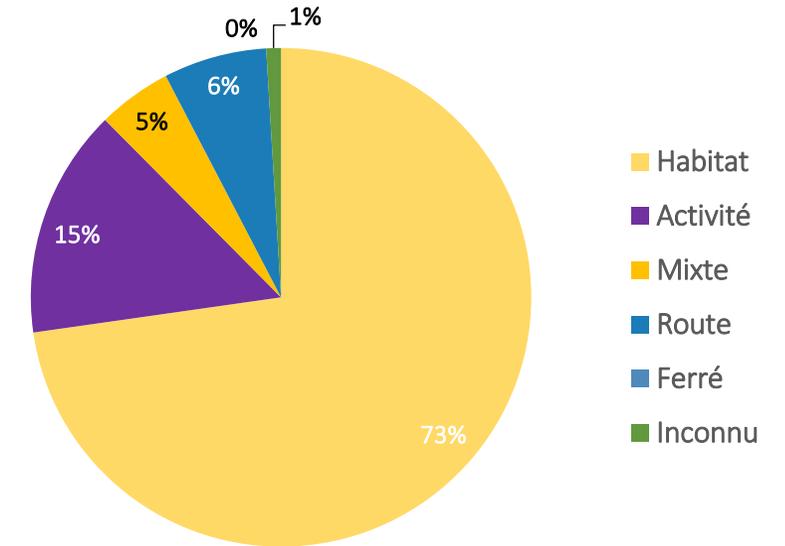
Commune	2011 (ha)	2021 (ha)	Evolution (ha)	Evolution (%)	Part TCO 2021
Saint-Leu	1386,4	1470	83,6	6,03%	19%
Les Trois-Bassins	347,8	370	22,2	6,39%	5%
Le Port	863,8	903	39,2	4,54%	12%
Saint-Paul	3808,3	3940	131,7	3,46%	51%
La Possession	992,6	1055	62,4	6,29%	14%
Total	7398,9	7738,0	339,1	4,58%	100%

Source : AGORAH



CEREMA (consommation foncière)

Répartition de la consommation foncière entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021



Consommation foncière

Commune	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total (Ha)
Total (Ha)	62,9	58,4	96,8	74,1	71,8	131,8	87	126,7	28,2	18,4	756,1
La Possession	11,1	5,4	19	12,5	13,7	16,7	14,8	14,6	3,3	1,2	112,3
Le Port	1,7	0,1	0,8	1,3	8,4	8	2,7	6,1	12,7	0,2	42
Saint-Paul	33,5	34,1	36,4	46,6	35,1	90,3	51	90,8	9,1	8,1	435
Les Trois-Bassins	2	6,5	5,2	1,9	3,7	5,2	6,4	9	0,8	1,6	42,3
Saint-Leu	14,6	12,3	35,3	11,8	10,9	11,7	12,1	6,2	2,5	7,4	124,8

Source : CEREMA

Tache urbaine : + 339 ha soit environ 34 ha/an
Consommation foncière : + 756,1 ha soit environ 76 ha/an

Principaux constats, enjeux et points d'attention



- ▶ Un positionnement démographique et économique important au sein du territoire régional avec une intercommunalité qui constitue le second bassin d'emplois de l'île
- ▶ Un chômage qui touche particulièrement les jeunes (~50%), mais une évolution du nombre d'emplois progressive sur les 10 dernières années, vers des emplois tertiaires



- ▶ La sécurisation de l'approvisionnement en granulats
- ▶ La création des conditions pour favoriser une utilisation rationnelle et économe des ressources (circularité de la ressource), notamment anticipation des besoins fonciers
- ▶ La réduction du tonnage des déchets à traiter dans un souci d'adéquation entre développement urbain et capacités de traitement
- ▶ La structuration de modes de valorisation alternatifs, notamment énergétique et circulaire



- ▶ La sécurisation de l'approvisionnement en eau potable (disponibilité/besoin) dans un contexte de raréfaction de la ressource
- ▶ La reconquête écologique et chimique des masses d'eau superficielles et souterraines
- ▶ La gestion intégrée du petit et du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin versant
- ▶ La recherche d'une amélioration et d'une adéquation des capacités épuratoires du territoire avec le développement urbain projeté

• 2

Le cadre de vie et d'habitat sur le territoire

Logement

Risques industriels

Nuisances sonores et pollutions atmosphériques



Dynamique de logements et besoin en logements sociaux



Une production de logement qui ralentie mais reste dynamique

11 135

logements créés entre 2017 et 2023 soit **1600** logements/an

Une production en deçà de l'objectif de 1800 logements/an

Une sur-représentation des

T4-T5

Un besoin en production de T1/T2 en lien avec les évolutions démographiques et la composition des ménages

5,5%

Moyenne départementale : 3,2%

Une part de résidences secondaires et logements occasionnels plus importante que la moyenne départementale



Une part importante de ménages éligibles au parc locatif social pour un déficit d'offre

23%

Des résidences principales sont des logements sociaux

60%

De la population éligible au parc social

24%

de logements sociaux produits entre 2020-2023
Objectif: **47%** en 2025

Une production de logements sociaux en deçà des objectifs du PLH

Un territoire exposé : Risques technologiques, nuisances sonores et pollutions



Un territoire sensible aux risques technologiques

Une concentration de la moitié des emplois industriels de l'île dont 30% des ICPE

120

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

2

sites SEVESO situés sur les communes de Saint-Paul et du Port faisant l'objet d'un PPRT

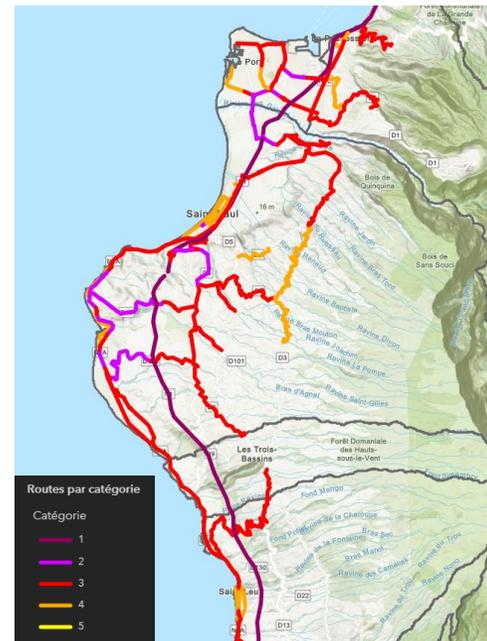


Une exposition aux nuisances sonores et aux pollutions atmosphériques, facteur de dégradation de la qualité de vie

43%

des émissions de polluants (Nox, PM10, PM2.5, SO2) sur l'île sont attribuées au Territoire de l'Ouest

Aucun dépassement réglementaire des seuils de polluants enregistré en 2019 sur le territoire, mais une grande part des émissions de l'île provenant du Territoire de l'Ouest



Des tronçons routiers situés en zone urbanisée, émetteurs de nuisances sonores importantes (catégorie 1 à 3 les plus bruyantes)

Principaux constats, enjeux et points d'attention



- ▶ Un écart entre l'objectif de l'armature territoriale du SCoT et la localisation de la production de logements
- ▶ Une dynamique d'urbanisation vers les mi-pentes et un besoin en petits logements pour répondre aux évolutions de la population qui questionneront le développement du territoire : comment et où ?
 - Une forte tension sur la demande en logements sociaux, avec une ancienneté des demandes la plus élevée de la Région
 - Un enjeu de rééquilibrage de l'offre social à l'échelle du territoire

- ▶ Le développement d'un urbanisme fonctionnel, favorable à la santé à explorer : moins dépendant à la voiture individuelle, vectrice de nuisances sonores et atmosphériques, qui anticipe les évolutions climatiques

• 3

Maillage du territoire et rayonnement

Structuration naturelle et urbaine

Paysage

Offre touristique

Equipements

Commerces

Mobilité



MAILLAGE DU TERRITOIRE ET RAYONNEMENT

Les richesses paysagères, culturelles et touristiques



La pointe du sel, Site classé



Usine Bruniquel à Saint-Paul, patrimoine industriel

- **Une mosaïque de paysages** issue d'une géographie spectaculaire, contrastée et contraignante support de l'identité locale
- **Un patrimoine naturel classé, reconnu et protégé** (Unesco/Parc National/Réserves naturelles)
- De nombreux monuments historiques inscrits ou classés, **et d'autres patrimoines encore à recenser et à faire connaître** : témoins de l'histoire réunionnaise et de l'Ouest avec un fort enjeu de protection

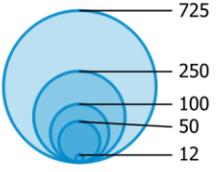
Une multiplicité d'atouts qui contribue à positionner l'Ouest à la 1^{ère} place dans l'économie du tourisme et des loisirs



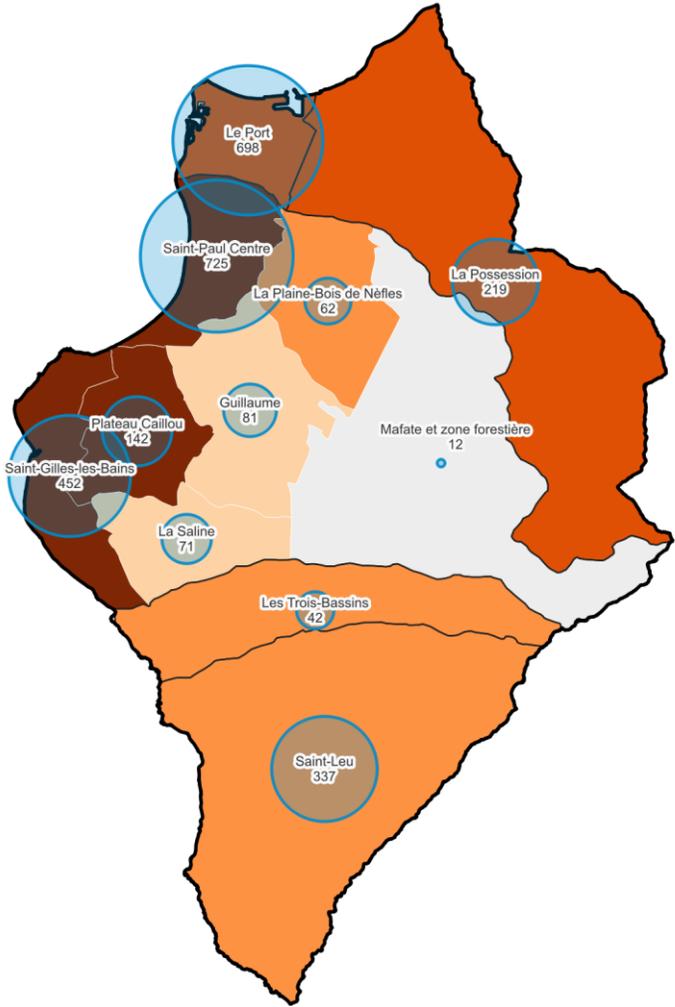
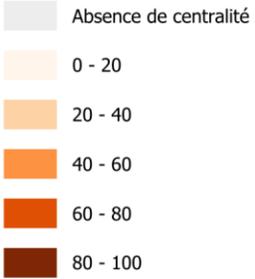
Structuration commerciale et dynamique d'évolution



Commerces traditionnels



Part de l'offre traditionnelle (en%)



Une dynamique d'installation forte

Nombre de m² de Grandes et Moyennes Surfaces
X 2
entre 2008 et 2024

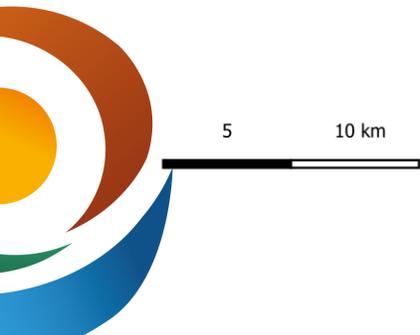
L'activité commerciale s'est fortement structurée tant dans les centres-villes que les périphéries ces 10 dernières années, malgré une progression plus lente de la population

Activités de l'équipement de la personne, culture-loisirs et solderie

Une progression de la densité en grandes et moyennes surfaces (**nombre de m² pour 1000 habitants**) sur toutes les filières qui dépasse les moyennes observées sur le reste de l'île, particulièrement sur l'alimentaire

Pour 77 % des m² créés
110 ha de foncier artificialisé

Un développement dans les centralités et une vacance contenue



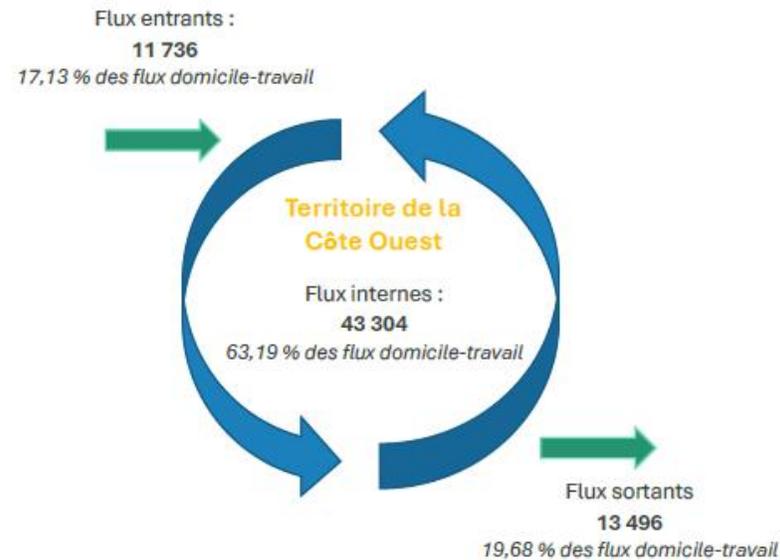
Mobilités et déplacements



Une mobilité contrainte par la topographie et le développement territorial mais des pistes d'amélioration



Sources : Cadastre DGFIP 2024, BD TOPO IG ; Réalisation : Citacala Conseil - M. Chatelais - Le 03-10-2024



Des flux domicile-travail majoritairement internes au territoire (63%) et effectués pour 80% en voiture

Une saturation du réseau routier organisé autour de deux axes principaux

Une offre en covoiturage présente sur le territoire qui se développe mais des problématiques foncières pour la création de parkings

Des transports en commun utilisés mais des amplitudes horaires et fréquences limitées

Un dispositif de location longue durée de vélos déjà saturé et un manque de stationnement vélos sécurisés

Principaux constats, enjeux et points d'attention



- ▶ Un patrimoine naturel et culturel protégé témoin de l'identité réunionnaise à valoriser
- ▶ Des sites touristiques d'envergure mais fragilisés avec un enjeu de développement d'une offre touristique durable, et répondant aussi à la clientèle locale
- ▶ Un phénomène d'étalement urbain, notamment sur les mi-pentes et les Hauts
- ▶ L'adaptation des formes urbaines et architecturales aux principes d'urbanité tropicale et bioclimatique dans un souci d'insertion paysagère



- ▶ Un rythme de création de grandes et moyennes surfaces qui interroge sur les capacités d'absorption du territoire
- ▶ Une volonté d'accompagner les politiques publiques (ORT notamment) en confortant le commerce en centralité
- ▶ Des commerces en centralités dont la réussite dépend du maintien des facteurs de commercialité (attractivité résidentielle, services publics et notamment santé, ambiance d'achat...)
- ▶ Des zones commerciales à l'attractivité contrastée qui oblige à renforcer le niveau d'exigence dans les projets de périphérie (dés-imperméabilisation, part du végétal, qualité architecturale, mobilité douce...).



- ▶ Une dépendance à la voiture qui s'accroît à mesure que le développement urbain se développe dans les mi-pentes et les hauts
- ▶ L'émergence de pratiques de mobilités douces à travers une offre en termes d'aménagement (marche, vélo..) à prolonger
- ▶ Des projets en cours :
 - Mise en place du réseau de TCSP
 - Projet de BHNS
 - Développement du TAD sur les bus de nuit

● 4

Trame écologique et adaptation au dérèglement climatique

Biodiversité
Contexte climatique
Risques naturels
Emission de GES et Energie



LES TRAMES ÉCOLOGIQUES

Une responsabilité mondiale en matière de lutte contre l'érosion de la biodiversité



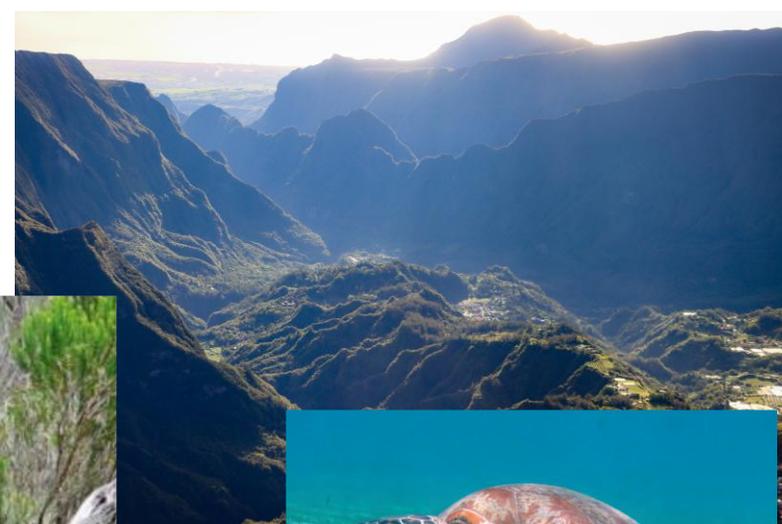
Un territoire caractérisé par sa richesse écologique terrestre comme marine

32%
du territoire

couvert par un périmètre de protection réglementaire ou d'inventaire

Plusieurs
plans nationaux
(PNA)

en faveur d'espèces protégées menacées



Tuit-Tuit, Echenilleur de la Réunion
– Source : Thomas Ghestemme (SEOR)



Tortue verte – Source : J.S Philippe (Biotope)

Un accroissement des pressions et une biodiversité en déclin malgré une importante protection réglementaire

Entre **340ha***
et **757ha****

de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers sur la décennie passée (2011-2021)

Fragmentation des habitats : artificialisation, mitage, ruptures écologiques, fermeture des paysages agricoles, obstacles à l'écoulement

75%

de taux de recouvrement par des espèces exotiques envahissantes au sein de la forêt domaniale des Hauts Sous le Vent, jusqu'au Brulé de Saint-Leu, forêt de Mafate.

Pollution des milieux : pollution lumineuse (avifaune), rejets du bassin versant dans les eaux superficielles

- 46%

de taux de recouvrement du corail (de 75% dans les années 1970 à 29% en 2024)

*Chiffres Agorah
** Chiffres Cerema



ADAPTATION AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Un territoire vulnérable face au dérèglement climatique



Un cadre de vie insulaire à l'épreuve des risques naturels dans un contexte de dérèglement climatique

20 783

personnes soumises à l'aléa inondation par débordement dont **75%** soumises à un **aléa moyen**

0,3% des espaces urbanisés du territoire soit

16 ha est en zone d'interdiction littorale

11 km de secteurs très sensibles face aux aléas côtiers (sensibilité socio-économique)

Des risques majeurs accentués par les effets du dérèglement climatique

Un risque effectif de submersion marine et de recul du trait de côte qui concerne l'ensemble de la frange littorale



Un contexte climatique tropical insulaire caractérisé par sa vulnérabilité face au dérèglement climatique

+ 1°C

en un demi-siècle

Une hausse des températures moyennes à La Réunion

Une prévision du réchauffement terrestre et marin de +1°C à +3,5°C jusqu'aux années 2100

Un allongement projeté de la saison sèche horizon 2080 qui expose à un phénomène de sécheresse chronique

- 36% en 60 ans

- 38 mm (- 4%)
entre 1961-2022 sur la Station de Tan Rouge (Saint-Paul)

Une baisse significative des précipitations particulièrement sur la région sud-ouest

+ 5 mm/an à la Réunion entre 1993-2021 soit

+ 14cm depuis 1993*

Une hausse du niveau de la mer

Une prévision comprise entre +0,3 m et +1,5 m horizon 2100

Une transition énergétique à engager pour un territoire plus sobre et résilient, moins dépendant des énergies fossiles



Emissions de Gaz à effet de serre

29% des
émissions de
GES régionales

Le Territoire de l'Ouest,
**premier émetteur de
GES à l'échelle de l'île**

Les **importations de
biens et de services**

1^{er}

poste d'émission à
soit **37%**

Des émissions indirectes
importantes (2 812 787
tCO₂e)

suiwi par le transport
30%



Consommation et production énergétique

63%
des consommations
issues du secteur des
transports

Une consommation d'énergie
finale majoritairement fossile

8,5%
du mix énergétique dont
99% issu de
l'exploitation de l'énergie
solaire

Une production d'EnR encore
minoritaire

Principaux constats, enjeux et points d'attention

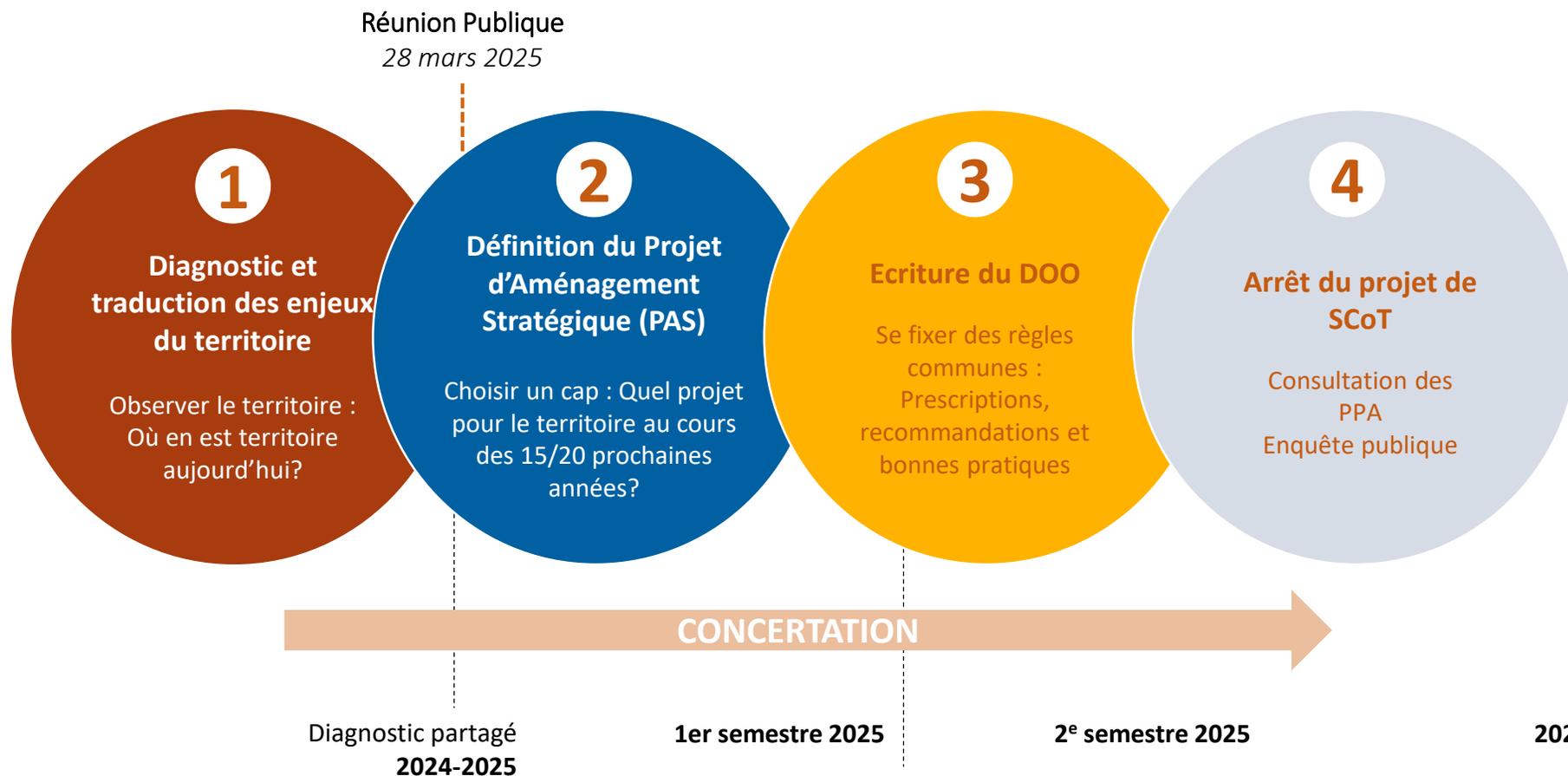


- ▶ La réaffirmation du lien et de l'équilibre à trouver entre trame verte et bleue, santé environnementale et développement urbain
- ▶ La réaffirmation du potentiel écologique des lisières et ravines, coupures d'urbanisation et espaces d'interfaces
- ▶ La réaffirmation de la continuité terre-mer et la réduction des pressions sur la qualité de l'eau (rejets des eaux usées, ruissellements, pollution agricole etc.)
- ▶ La prise en compte des risques existants et l'adaptation de la planification territoriale aux évolutions à venir (secteurs d'enjeux incendie, glissement de terrain, débordement de ravine, recul du trait de côte).
- ▶ La réduction de la vulnérabilité du territoire face à l'intensification des phénomènes extrêmes et la prévention des risques à l'échelle du bassin versant
- ▶ L'anticipation des évolutions futures et la réduction de la vulnérabilité du littoral
- ▶ La réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles en mobilisant les leviers locaux de la planification – armature territoriale fonctionnelle, rénovation du parc immobilier, développement de circuits-courts etc.
- ▶ La création des conditions pour le développement des EnR, encore minoritaires (10% de l'électricité et 5% de l'énergie consommée par le territoire), notamment filières biomasse, solaire thermique et photovoltaïque
- ▶ La préservation des capacités de stockage du territoire par la réduction de la consommation d'espaces (forêts et cultures) et en exploitant les solutions Bas carbone



CALENDRIER PRÉVISIONNEL





Échéance ZAN pour le SCoT
Février 2027

CONTRIBUTIONS OUVERTES DEPUIS LE 22 MAI 2024

Pour s'informer

 www.tco.re

 Dossier de concertation disponible au siège du Territoire de l'Ouest et dans les mairies centrales des 5 communes ainsi que sur le site internet du Territoire de l'Ouest

Pour contribuer

 Registre mis à disposition au siège du Territoire de l'Ouest et dans les mairies centrales des 5 communes.

 scot.revision@tco.re

 Formulaire en ligne via ce QR code



Lancement de la concertation à compter du mardi 22 mai 2024

Cette procédure fait l'objet d'une concertation avec le public jusqu'à l'arrêt du projet.

« Vos contributions sont attendues à compter à compter du mercredi 22 mai 2024. »

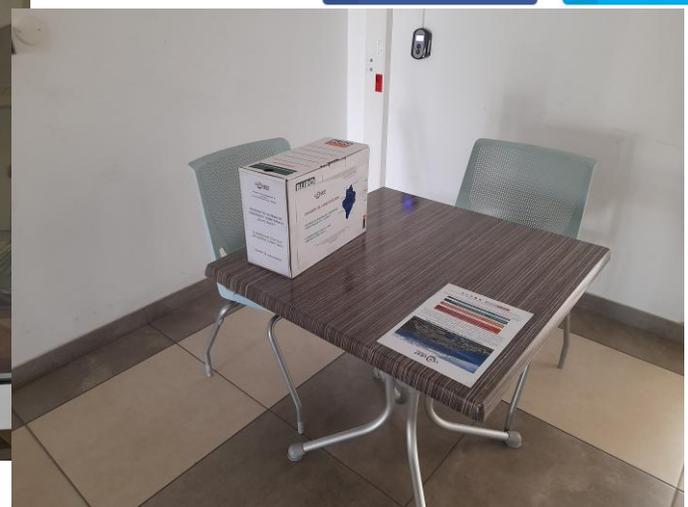


Toutes les informations sur les lieux de consultation du dossier de concertation et les modalités de contribution sont à retrouver [ICI](#).

Cet article a été publié le 16 mai 2024, il y a 3 heures. Il est classé dans la rubrique **Actualités du Territoire de la Côte Ouest** et a été consulté 7 fois. N'hésitez pas aussi à faire un tour sur [Twitter](#), [Flickr](#), [Google+](#), [YouTube](#) ou encore [Facebook](#) pour d'autres news. Une information, une correction, un complément à ajouter ? Contactez-nous via notre formulaire dédié.

 Partager sur Facebook

 Partager sur Twitter



Dernier jour ce jeudi 16 mai 2024



Lettre d'information

Recevez par SMS les inform importantes du TCO relevar domaines de compétences

N° de téléphone mobile *

0692XXXXXX

Commune de résidence : *

-- Faites un choix --

[Je m'abonne](#)



Lancement de la concertation, le 22 mai 2024

Le Territoire de l'Ouest a prescrit la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération n°2022_120_CC_15, du Conseil Communautaire du 16 décembre 2022. A travers cette délibération, le territoire s'est également engagé dans l'élaboration d'un SCOT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le futur SCOT « Air Energie Climat » définira la trajectoire du Territoire de l'Ouest en matière d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années.

La révision du SCoT permettra de mettre en perspective le nouveau projet de territoire « Ouest 2040 ». A l'heure du changement climatique les défis sont nombreux pour réussir à garantir la préservation des grands équilibres du territoire entre les espaces naturels, agricoles et urbains tout en répondant à la diversité des besoins du territoire et ses habitants. Cette procédure de révision fait l'objet d'une concertation avec le public jusqu'à l'arrêt du projet.

Le dossier de concertation sera consultable à compter du mercredi 22 mai 2024 :

- en ligne sur le site internet du Territoire de l'Ouest ;
- au format papier au siège du Territoire de l'Ouest et en mairie centrale des 5 communes du périmètre SCOT aux jours et aux heures habituelles d'ouverture au public.

Territoire de l'Ouest	Siège du Territoire de l'Ouest - 1, rue Eliard Laude, Le Port
Commune de Saint-Paul	Mairie de Saint-Paul - Direction Finances, Urbanisme et Planification, Accueil du service Application Droit des Sois, 12, rue Labourdonnais.
Commune de La Possession	Hôtel de ville de La Possession - Rue Waldeck-Rochet
Commune de Saint-Leu	Mairie de Saint-Leu - 5B, Rue du Général Lambert Secrétariat de la Direction Aménagement et Développement
Commune de Trois-Bassins	Mairie de Trois-Bassins - 2, Rue du Général De Gaulle
Commune de Le Port	Mairie de Le Port - 9 Rue Renaudière de l'aux Service urbanisme

Le public pourra faire ses observations dans le registre mis à disposition avec le dossier de concertation au siège du Territoire de l'Ouest, en communes, via le formulaire en ligne sur le site internet du Territoire de l'Ouest (www.tco.re) ou par voie électronique à l'adresse suivante : scot.revision@tco.re

La date de fin de cette concertation sera communiquée ultérieurement, avant l'arrêt du projet.

+ d'Infos sur www.tco.re



**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

